

Fondée en 1976 au cœur des Alpes lombardes, SEMEC s'est spécialisée en travaux d'installation, de réparation et de maintenance d'intérieurs de colonnes de fractionnement pour les industries pétrochimique, pétrolière et pharmaceutique. En Italie, en Europe et dans le monde, les activités dans des espaces confinés représentent notre *core business*, et depuis 40 ans nous travaillons pour garantir à tous nos opérateurs la plus grande sécurité.

La Politique de SEMEC pour la Santé et la Sécurité au travail s'inspire des principes de sauvegarde, de sécurité et de dignité de la personne humaine et de l'importance du développement durable.

Notre Politique vise donc à garantir systématiquement la protection des travailleurs et de toutes les parties concernées, ainsi que l'hygiène des lieux de travail et des ressources naturelles, lors du déroulement de toutes les activités dans les bureaux, les établissements et tous les autres lieux de travail, dans le respect des lois en vigueur et des normes internationales que la société a choisies d'appliquer.

La Direction de SEMEC s'engage ainsi à :

- définir et appliquer des méthodes pour identifier les dangers et l'évaluation des risques pour la Santé, la Sécurité et la conception de mesures de prévention, de protection et de contrôle opportunes des impacts en tenant compte des variables organisationnelles, technologiques et sociales impliquées ;
- respecter scrupuleusement les conditions requises dérivant de la législation applicable et à venir en matière de santé et de sécurité, et, si nécessaire, intervenir avec des limites plus strictes que celles prévues par la loi ;
- assurer que tous les travailleurs soient opportunément informés et formés sur les contenus de la présente politique et sur toutes les questions de santé et de sécurité relatives aux activités de SEMEC, aussi bien au moment de l'embauche que pendant toute la période de travail dans la société ;
- coopérer avec les autorités publiques, avec les associations de catégorie et tous les autres interlocuteurs institutionnels et sociaux pour promouvoir l'attention à la santé et à la sécurité, et pour développer l'emploi des meilleures technologies disponibles et des connaissances en la matière, même en rendant publique et accessible la présente Politique d'entreprise ;
- rechercher des fournisseurs de biens et services qui partagent, au niveau des intentions et des comportements effectifs, les principes de sauvegarde de santé et de sécurité de SEMEC et développer avec eux des rapports de collaboration stables et avantageux pour les deux parties ;
- effectuer un réexamen, chaque année, des résultats de l'entreprise en matière de santé et de sécurité qui reverra l'adéquation et le niveau d'application de la présente Politique et qui définira des objectifs et des plans d'amélioration cohérents avec les activités et les aspects identifiés comme étant les plus critiques ;
- prévenir les accidents du travail et les maladies professionnelles, améliorer sans cesse ses propres SGSSL (*Sistemi di gestione della Salute e Sicurezza Sul Lavoro* = Systèmes de Gestion de la Santé et de la Sécurité au Travail).

La politique a été diffusée à toute la société :

- dans les locaux pour en permettre la visibilité même aux visiteurs ;
- consultable en ligne au lien <https://semec.it/semec-politique-sante-securite.pdf>;
- est illustrée pendant les rencontres/formation pour en garantir la pleine compréhension.

La réalisation concrète exposée ci-dessus s'obtient à travers la conception, la réalisation et le maintien d'un Système de Gestion Entrepreneuriale pour la Santé et la Sécurité conforme aux conditions requises par la norme ISO 45001:2018 et à l'application d'une approche fondée sur le *risk based thinking*, soit la gestion des risques et des opportunités.

Par conséquent, la Direction, pleinement consciente de l'importance et de la valeur stratégique dérivant de la réalisation de ces objectifs, a mis en place un Service de Gestion de la Sécurité et a identifié son Responsable comme étant son Représentant pour la mise en œuvre et le maintien des plans d'actions ainsi que des initiatives vouées à la réalisation de la présente Politique.

À tous les collaborateurs de la Société est demandé, en ligne avec les autres politiques de gestion indiquées par la Direction,

l'engagement dans le respect des règles définies et des propositions allant dans le sens de l'amélioration constante des résultats de

SEMEC. RÉVISION DU DOCUMENT : 03 DU 05.11.2020

EMPLOYEUR - Ivonne
M. Hoff